

THE
QUEBEC
GAZETTE.

LA
GAZETTE
DE
QUEBEC.



THURSDAY, SEPTEMBER 18, 1777.

JEUDI, le 18 SEPTEMBRE, 1777.

L O N D O N, JUNE 4.

Extrait of a letter from a Gentleman who came home passenger in the Swan, Captain Meddows, from New-York, dated Cork, May 25, 1777.

“ WITH much ado, after presenting a number of petitions and memorials to the Congress, and making use of all my interest, I obtained leave to go from Philadelphia to New-York, in order to get a passage to England, and received a passport for that purpose. As I suppose you will be anxious to hear all the news from thence before I arrive in London, I have sent you a short detail, and refer particulars till we meet.

“ At Baltimore there is a Congress frigate of 30 guns, called the Virginia, and nearly manned. A fever has raged there, which has carried off a number of people, but chiefly among the lower order. There is also another frigate of 20 guns, and several privateers, ready for sea; but want seamen. The people in Maryland, in general, seem good friends to government, and, I believe, only want an opportunity to declare their sentiments.

“ At Philadelphia there were three fine frigates, one called the Washington, of 36 guns; the Effingham, of 32; and the Delaware, of 28; besides a number of row-gallies, two floating batteries, of 10 or 12 guns of 24 or 32 pounders, three hundred fire rafts, and two fire ships, in order to prevent the English men of war from passing the *chevaux de frizes*. The city of Philadelphia is defenceless on the land side.

“ General Washington, when I came away, was moving towards Philadelphia, and several waggons were arrived from his camp. The people who leave the city seem to retreat towards Lancaster. Several merchants had applied to the Quakers to take care of their goods, by receiving them into their warehouses, but had been refused. Forty English sailors had been forced on board the Randolph frigate, who, as they were carrying through the streets, sang all the way, *God save great GEORGE our King*. Press gangs actually go about at night, in order to get hands, which had occasioned great murmurings among the people.

“ The Congress were much confused with General Howe's last letter, which, it is supposed, contained the last Proclamation. Hancock was heard to say, 'they could not well digest it, and 'twould take them some time;' and, when I left Philadelphia, they had it under consideration.

“ On my road to New-York, in going through the Jerseys, I saw several waggons coming from Washington's army, which then, I suppose, from what I heard, did not amount to above 1200 men.

“ At New-York they were shipping artillery, among which were a number of 32 pounders, a great number of boats for bridges, which will hold five men to march a-breast, and the army was said to be upwards of 25,000 effective men.

“ I had forgot to mention to you, that at Baltimore it is impossible to paint to you the distress they are in for a number of articles, particularly linens and woollens, even a single tobacco pipe is charged at nine-pence.”

H A L I F A X, AUGUST 8.

Yesterday morning arrived a prize Sloop, taken by his Majesty's Ship Milford, nine days from Boston, in her came Boston Prints of the 21st of last month, from which the following articles are extracted, viz.

B O S T O N, JULY 14.

Extrait of a Letter from a Colonel in the Northern Army, dated Ticonderoga, July 3, 1777.

“ As to present news, can inform you that the enemy's fleet arrived in full view of us at Three Mile Point the 30th of June, consisting of 2 ships, one 22 guns, and one of 18 or 20, with 5 or 6 sloops, and as near as we can tell, about 25 raddous and gun-boats.—The same day they landed a large number of men on Three Mile Point, which were compos'd of Fraser's infantry, Canadians, Savages, &c. on the West side. The next day, i. e. the 1st inst. 45 boats came up from Crown Point, loaded deep with men, and landed on the East side, where they still remain in the woods. The 2d inst. they took possession of my old fortrefs at Mount Hope which is near the Mill and Block-house; they made several attempts upon Lieutenant Hawit, with about 20 men; he having two 2 pounders in the Block-house repulsed them repeatedly. In the night following the General sent him orders to burn the Block-house and Mill, and make the best way he could, which he did yesterday morning about sun-rise. Before noon they attacked our picket in the front of the French lines, our picket gave way after a brave resistance, and retreated within the lines, and brought off the killed and wounded.

L O N D R E S, le 4 JUIN.

Extrait d'une lettre d'un Monsieur qui est venu passager dans la Swan, Capitaine Meddows, de la Nouvelle-York, datée à Cork, le 25 Mai,

1777.
“ J'AI obtenu, avec beaucoup de peine, après avoir présenté plusieurs placets et mémoires au Congrès, et fait usage de tout mon crédit, la permission d'aller de Philadelphie à la Nouvelle-York, afin d'avoir un passage pour l'Angleterre, et j'ai reçu un passeport pour cet effet. Comme je pense que vous serez inquiet d'apprendre toutes les nouvelles de cet endroit avant mon arrivée à Londres, je vous envoie un court détail, et remets les particularités jusqu'à ce que nous nous voions.

“ Il y a à Baltimore une frégate du Congrès de 30 canons nommée la Virginie, qui a presque tout son équipage. La fièvre y a fait beaucoup de ravage, a emporté beaucoup de monde principalement du bas peuple. Il y a aussi une autre frégate de 20 canons, et plusieurs corsaires prêts à mettre en mer; mais ils manquent de matelots. Les habitans de Maryland paroissent en général amis du gouvernement; je crois qu'il ne leur manque qu'une occasion de déclarer leurs sentiments.

“ Il y avoit à Philadelphie trois belles frégates, l'une appelée le Washington, de 36 canons; l'Effingham, de 32; et le Delaware, de 28; outre un nombre de galères à rames, deux batteries flottantes, de 10 ou 12 canons de 24 ou 32, 300 radeaux à feu, et deux brulots, afin d'empêcher les vaisseaux de guerre Anglois de passer les chevaux de frise. Philadelphie n'a aucune fortification par terre.

“ Lorsque je partis, le General Washington marchoit vers Philadelphie, et plusieurs chariots étoient arrivés de son camp. Ceux qui laissent la ville semblent se retirer vers Lancaster. Plusieurs marchands s'étoient adressés aux Quakers pour prendre soin de leurs effets en les recevant dans leurs magasins, mais ils les avoient refusé. On prit de force quarante matelots Anglois pour mettre à bord de la frégate la Randolph, qui lorsqu'on les fit passer dans les rues chanterent continuellement *God save great GEORGE our King*. Il courroit des patrouilles la nuit qui prenoit du monde de force, ce qui avoit causé de grands murmures parmi le peuple.

“ Le Congrès étoit bien embarrassé par la dernière lettre du Général Howe, qu'on supposoit contenir la dernière Proclamation. On entendit dire à Hancock qu'il avoit peine à la digérer; et que cela prendroit du tems; et lorsque je partis de Philadelphie il l'avoit prise en considération.

“ En allant à la Nouvelle-York je vis en passant par les Jerseys plusieurs chariots venant de l'armée de Washington, laquelle je crois suivant ce que j'appris, ne se montoit pas à plus de 1200 hommes.

“ On embarquoit à la Nouvelle-York de l'artillerie, parmi laquelle il y avoit un nombre de canons de 32, beaucoup de bateaux pour les ponts, dans lesquels cinq hommes peuvent marcher de front; on disoit que l'armée se montoit à plus de 25,000 hommes effectifs.

“ J'oubliais de vous dire qu'il est impossible de vous représenter la misère où on est à Baltimore par manque de beaucoup de choses, particulièrement des toiles et draperies, même une pipe à fumer s'y vend dix-huit sols.”

H A L I F A X, le 8 Aoust.

Il est arrivé hier au matin un bateau en neuf jours de Boston, pris par le vaisseau de sa Majesté le Milford, qui a apporté les Gazettes de Boston du 21 du mois dernier, d'où l'on a extrait les articles suivans:

B O S T O N, le 14 JUILLET.

Extrait d'un lettre d'un Colonel de l'armée dans la partie du Nord, datée de Carillon, le 3 Juillet, 1777.

“ Je peux vous informer comme nouvelles certaines, que nous découvrimés le 30 Juin la flotte ennemie à *Three Mile Point*, composée de deux vaisseaux dont un de 22 pièces de canons et l'autre de 18 à 20, avec 5 ou 6 bateaux et autant que nous pouvons l'assurer environ 25 bateaux plats et chaloupes armés. Il débarquerent le même jour un corps considerable à *Three Mile Point*, composé de l'infanterie de Fraser, de Canadiens, de Sauvages, &c. du côté de l'Ouest. Le lendemain premier de ce mois il arriva 45 bateaux de la Pointe à la Chevelure chargés de troupes, qui débarquerent du côté de l'Est, et qui sont encore dans les bois. Le deux ils prirent possession de mon ancien fort au Mont l'Espérance, proche du Moulin et de la Block-house; ils attaquèrent à différentes reprises le Lieutenant Hawit, n'ayant avec lui qu'environ 20 hommes, et qui les repoussa à chaque fois quoiqu'il n'eut seulement que deux pièces de 2 dans la Block-house. Le Général lui envoya la nuit suivante ordre de bruler la Block-house et le Moulin, et de se retirer le mieux qu'il pourroit, ce qu'il exécuta hier au matin au soleil levé. Ils

They ventured to pursue our men so close to the lines, that one of our regiments had the opportunity of discharging two rounds on them, which with a few pieces of cannon, loaded with grape, they scampered away. In the afternoon they rallied again, (we replaced our picket) and made the second attack, but without effect; our picket stood their ground.— At the writing of this they are embodied about a mile West of the lines, and appear to be about 1000 of them.— Nothing has been done this day on either side but prepare for action. Our numbers are but few, but in high spirits and seem determined to conquer or die. Our men are very healthy. Hope in my next to be able to give you a good account of those fellows that now present themselves to our view.”

The public are not appall'd, though extremely uneasy at the news of the evacuation of Ticonderoga and Mount Independence. The States have sufficient resources left, and the success of the enemy there may totally turn out to their disadvantage. This, however, can be no good reason for a council of general officers to determine to abandon it to the enemy with its stores, and without resistance. Nothing since the commencement of the war has created so general a dissatisfaction. We would, however, avoid any hasty and partial conclusion. Our accounts at present are not very particular: We shall soon have fuller ones, and they will be given to the public. The candid will be glad to find sufficient reasons for such an unexpected event, and for every step that has led to it. There can be no doubt that a particular and public inquiry will be made into this matter. The people, whose all is at stake, and who have been at such a vast expence to fortify and maintain that post, have a right to expect it; and the eyes of the whole Continent must be turned upon it. If there is blame, let it fall wherever it is due.

Yesterday arrived a coaster from Sheepshead, which left last Saturday morning. The Skipper of which informs, that Captain McNeil had put in there from a cruise, with a number of officers taken on board one of the British frigates called the Fox, of 32 guns, taken by him in conjunction with Commodore Manley, who would also have taken a 40 gun ship had she not been relieved by a 64 gun ship coming to her assistance. Commodore Manley with his prize may be soon expected.

JULY 21. STATE OF MASSACHUSETTS BAY.

Council Chamber, July 16, 1777.

WHEREAS it is reported, that since the evacuation of the Fort Ticonderoga, some of the Continental soldiers belonging to this State have left the Northern army, and are now on the road to their respective homes.— Therefore, Ordered, That it be, and it is hereby earnestly recommended to the officers in the Militia within this State, and the Selectmen and Committees of Correspondence within their respective towns and plantations in the same; to take up every such soldier and deliver them to the next Continental officer belonging to the army; and in case no such officer should be near, then to deliver him or them to the keeper of the common goal of the county wherein such soldiers shall be taken, to be by him kept in close custody until called for by some Continental officer as aforesaid, or regularly released in some other way; and the names of such prisoners shall be by such keeper immediately transmitted to General Heath: And the keepers of the several goals within this State, are hereby directed to regulate their conduct conformable to this order.— And the said militia officers, selectmen and committees of correspondence, are earnestly requested, as they regard the cause of liberty and the salvation of the country, to be very diligent in carrying this order into full execution, without favour or affection.

A true Copy Attest.

JOHN AVERY, Dep. Sec'y.

Extract of a Letter from Manchester, July 9.

“ Last Saturday night at 12 o'clock my Lieutenant-colonel came into my tent and said I must move the regiment off the ground, for the whole army was marching across the mount, and we should be left behind; I immediately got up and ordered all the regiment to pack up, strike tents, and march to the place of embarkation, where I found the whole army retiring.— I marched in the rear of the main army for two days and nights without victuals or drink except brook water—the enemy came up with some straggling part of the army, and had a severe engagement, in which we lost several valuable officers, among whom are Colonel Francis of this State, Colonel Hale of New-Hampshire, and Captain Walcott, with a number of other officers and soldiers who are either slain or taken prisoners—we have marched through the wilderness and mountains without meat or bread, and have made a stand here; if we can get any thing to subsist on, we shall march to meet the enemy; Ticonderoga was not lost for want of spirit in the troops, but I cannot enlarge.”

Extract of a letter from an officer of distinction, dated Manchester, July 9, 1777.

“ I have just time to mention the receipt of your obliging letter of the 20th ult. which came to hand this moment. As the evacuating Ticonderoga must have alarmed the country, and raised their curiosity at the same time, permit me to give you some account of that matter, with the reasons that induced me to propose it to the other general officers.

“ The garrison consisted of about thirty-three hundred men, of whom two thousand and eighty-nine only, were fit for duty, many of those mere boys, altogether incapable of sustaining the fatigues of a soldier, naked and ill armed, not above one bayonet to every tenth man, the place nearly invested, and their batteries completed, and, from the intelligence of my spies, the investiture was to be completed on Sunday last, the day we left it, when all possibility of retreat or support would be cut off. The loss of this army, small as it is, was the inevitable consequence, and would have been a very great misfortune, much greater, in my opinion, than the loss of the post, as there would have been nothing left for the militia to collect to, in this quarter, to stop the progress of an enemy flush'd with conquest. I therefore determined to attempt a retreat, whilst it was practicable, but previously consulted the other general officers who were unanimously of opinion that it ought to be attempted without loss of time. We accordingly prepared to depart at night, and having, in the course of the night removed as many of our stores and provisions as possible, marched off at break of day. We should have got off altogether unperceived by the enemy, had it not been for the accidental burning of a house, and the desertion of two men of the artillery, who, in the hurry went off with a small boat to the enemy. The rear of our army evacuated Mount Independence, as the front of the enemy entered, they exchanged a few shot, but did not offer to pursue, which I ascribed to their being the Brunswickers that took possession. A considerable body however, were sent up a creek, that enters some distance in the country, who, next morning, attacked our rear-guard; they

attaquerent avant midi notre piquet qui étoit sur le front des lignes Françoises, qui leur céda la place après une brave résistance, et qui en se retirant dans les lignes leva ses morts et ses blessés. Ils osèrent ensuite les poursuivre jusques dans les lignes, où un de nos régimens eut le tems de faire sur eux deux décharges, ce qui avec quelques pièces de canon chargées à mitraille les a fait fuir. Ils se rallierent l'après midi, et attaquèrent une seconde fois notre piquet qui s'étoit replacé, mais sans aucun succès; il garda son poste. Dans ce moment ils sont assemblés en corps à une mile Ouest des lignes, et paroissent être environ 1000 hommes. Il ne s'est rien passé aujourd'hui d'aucune part, mais on se prépare à une action. Quoique nos troupes soient en petit nombre elles sont résolues et paroissent déterminées à vaincre ou à mourir: elles jouissent d'une parfaite santé. J'espère que dans ma prochaine lettre je pourrai vous donner un compte favorable de ces gens qui viennent à notre rencontre.”

Le public n'est point effraïé quoiqu'extrêmement mécontent des nouvelles de l'évacuation de Carillon et du Mont l'Independance. Les états ont encore des ressources suffisantes et le succès de l'ennemi peut totalement tourner à son déavantage; ce n'étoit cependant pas une raison suffisante pour déterminer un conseil d'officiers généraux à abandonner à l'ennemi ces places avec leurs magasins sans la moindre résistance. Rien depuis le commencement de la guerre n'a causé un mécontentement si général. Quoiqu'il en soit, on ne devoit pas en tirer des conséquences promptes et désespérées. Nous n'avons point quant à présent de nouvelles détaillées, nous en aurons sous peu de plus amples, et nous en informerons le public. L'honête homme sera charmé de trouver des raisons suffisantes dans un événement aussi inattendu, et pour chaque pas qui y ont conduit. On ne doit point douter que l'on sera à ce sujet toutes recherches publiques et particulières. Le peuple qui y est intéressé et à qui il en a tant coûté pour fortifier et garder ce poste a droit de l'attendre; et les yeux de tout le continent doivent être tournés de ce côté. Si il y a du blâme il tombera sur qui en est la cause.

Il arriva hier une chaloupe de Sheepshead, d'où elle est partie Samedi dernier matin, le maître nous apprend que le Capitaine McNeil y étoit arrivé de sa croisière avec un nombre d'officiers qu'il a pris à bord d'une des frégates Britanniques, le Renard, de 32 canons, dont il s'étoit emparé conjointement avec le Chef d'Escadre Manley, qui auroit aussi pris un vaisseau de 40 canons s'il n'avoit pas été secouru par un autre de 64 pièces. L'on peut attendre sous peu le Chef d'Escadre Manley avec sa prise.

LE 21 JUILLET. ETAT DE LA BAIE DE MASSACHUSETTE.

Chambre du Conseil, le 16 Juillet, 1777.

COMME on a appris que depuis l'évacuation du Fort Carillon, quelques soldats du Continent appartenans à cet état ont quittés l'armée du Nord, et sont présentement en chemin pour se rendre chez eux.— A ces causes il est ordonné, pour y remédier, et il est par ces présentes expressement commandé aux Officiers de Milice de cet Etat, aux Assemblées et aux Comités de correspondance en icelui, dans leurs villes et habitations respectives, de prendre tels soldats et de les remettre à l'officier de l'armée du Continent, le plus proche, et qu'en cas qu'il n'y ait pas d'officiers assez près, de les mettre entre les mains du géolier de l'endroit où tels soldats seront pris, pour être gardés et enfermés jusqu'à ce qu'ils en soient retirés par quelques officiers du Continent, comme il est dit ci-dessus, ou de toute autre façon régulière, et que tels géoliers porteront immédiatement les noms de tels prisonniers au Général Heath: et il est par ces présentes ordonné aux géoliers des différentes prisons dans cet état, de se conformer à cet ordre— et les dits Officiers de Milice, les Assemblées et Comités de correspondance, sont instamment requis, comme ils soutiennent la cause de la liberté, et qu'ils sont intéressés au salut de la patrie, d'être très exacts à exécuter cet ordre en tout son entier, sans faveur et partialité.

Copie certifié

JOHN AVERY, Deputé Secrétaire.

Extract d'une lettre de Manchester, le 9 Juillet.

“ Samedi dernier vers minuit mon Lieutenant-colonel entra dans ma tente et me dit que je devrais faire avancer le régiment, parceque le corps de l'armée étoit en marche pour traverser la montagne, et qu'on nous laisseroit en arriere; Je me levai immédiatement et ordonnai de faire les paquets, d'abattre les tentes et de marcher à la place de l'embarquement où je trouvais l'armée retirée. Je fis l'arrière-garde de l'armée pendant deux jours et deux nuits consécutifs sans aucuns vivres ni boisson que l'eau de ruisseau. L'ennemi vint à la rencontre d'une partie séparée de l'armée; il y eut un engagement considérable; nous y perdimes plusieurs braves officiers, parmi lesquels sont le Colonel Francis de cet état, le Colonel Hale de New-Hampshire et le Capitaine Walcott avec une quantité d'autres officiers et de soldats qui ont été tués ou pris. Nous marchames à travers les déserts et les montagnes sans pain ni viande, et nous arrêta mes ici. Si nous pouvions avoir des vivres, nous marcherions à la reconte de l'ennemi; Carillon n'a pas été perdu par un manque de courage dans les troupes, mais je ne saurois m'étendre à ce sujet.”

Extract d'une lettre d'un officier de distinction, datée de Manchester, le 9 Juillet, 1777.

“ Je vous accuse la réception de votre lettre obligeante du 20 du mois dernier qui me parvient dans ce moment. Comme l'évacuation de Carillon doit avoir alarmé le pais et en même tems exciter la curiosité, permettez-moi de vous donner le compte de cette affaire, avec les raisons qui m'ont induit à la proposer aux autres officiers généraux.

“ La garnison étoit d'environ trois mille trois cents hommes, dont deux milles quatre-vingt-neuf seulement en état de faire le service, dont plusieurs d'entre eux des enfans totalement incapables de soutenir les fatigues d'un soldat, nus et mal-armés, aiant à peine une bayonnette à dix hommes, la place presque investie, et leurs batteries achevées, et comme je l'ai sçu par mes espions, la place devoit être entièrement investie Dimanche dernier, jour que nous l'avons abandonné, et auquel toute possibilité de retraite et de secours nous auroit été coupée. La perte de cette armée quoique petite en étoit une suite inévitable; ce qui eut été plus malheureux à mon avis que la perte de ce poste, comme il n'eut pas été possible de lever des milices dans ce quartier, pour arrêter les progrès d'un ennemi enflé de sa conquête. Ces raisons me déterminèrent à tenter une retraite tandis qu'elle étoit encore praticable, après m'être consulté cependant avec les autres officiers généraux, nous fumes tous d'opinion qu'il falloit nous retirer sans perdre un seul instant; en conséquence nous nous préparâmes à partir la nuit, et après avoir emporté tout ce que nous pumes de nos magasins et de provisions, nous nous mimes en marche vers le point du jour. Nous nous ferions retiré entièrement sans être vu de l'ennemi, si nous n'avions point été découverts par l'accident d'une maison qui prit en feu et sans deux de nos canoniers qui profitans de ce moment de confusion désertèrent à l'ennemi dans une petite chaloupe. L'arrière-garde de notre armée évacuoit le Mont l'Independance dans le tems que l'avant-

defended themselves very well, and, though obliged to retreat, killed and wounded a great many of the enemy; since which we have seen nothing of them: My design was to have marched to Skeensborough, but the enemy had got before me, which obliged me to change my route, and bear this way on account of provisions, which I shall be able to obtain to-morrow, when I shall proceed with every possible dispatch, to join General Schuyler, at Fort-Edward, where I hope we shall soon have an army of force sufficient to stop the progress of Mr. Burgoyne.

"The forces of the enemy is seven British regiments, eight foreign ones, and a number of Indians and Canadians; on the whole, I think myself very happy to make my retreat from under their nose."

CUSTOM-HOUSE, QUEBEC, Entered in.

Catherine, John Mulloney; Hannah, Jarbox Dirby, Halifax.—OUTWARDS, Nonpareil, William Coombes, for Barcelona.—Bob & Joan, Jos Nash; Argyie, William Robertson, for Halifax.—Nancy, Francis Aprile, for Newfoundland.—Mary, Louis Marchand, for Newfoundland and Nova-Scotia.



ADVERTISEMENT S.

MONTREAL, September 15, 1777.

WHEREAS in the Night between the 4th and 5th instant, the cellar of JOHN JONES in Saint Paul's Street, near the barracks, was broke open, and a great quantity of Liquors, Soap, Sugar and other effects were stolen and taken therefrom; And whereas there is the strongest reason to suspect that the said burglary and robbery was committed by a Negro man called Bruce, tall, well made, with a high Nose and very black complexion, about thirty-five years of age, who has since absconded: Notice is hereby given to all Captains of Militia and other peace Officers to use their utmost endeavours to apprehend the said Bruce and to send him in safe custody to the Goal of Montreal; and all persons are hereby strictly forbid to harbour or conceal the said Bruce on pain of being prosecuted with the utmost of the severity of the Law. A reward of FOUR POUNDS and all reasonable charges will be paid to the person who shall apprehend him and secure him as aforesaid, by

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

PUBLICK notice is hereby given, That by virtue of an Order of the Court of Common-pleas for the district of Quebec, dated the 11th instant, at the suit of Mrs. Magdalen Brougaur of this city, wife to Mr. Acklam Rickaby Bondfield, merchant, now absent from this province, and Mr. Anthony Vialars, as Attorney for Mr. James Strachan Trustee of Messrs. Joh. Bewick and Company, there will be put up to sale for the first time, on Friday the third of October next, at ten o'clock in the forenoon, in the said Court held in the Jesuits College in Quebec, a lot and vault, with the ruins of a house thereon, hereafter described; for the second time on Friday next following, and for the third and last time on Friday the 17th of October, at the aforesaid time and place, when they will be sold and adjudged to the highest bidder agreeable to the conditions of sale, which will be ratified by said Court and lodg'd in the Register's office in conformity to the above Order. Those having claims on the said lot and ruins, by mortgage or otherwise, are required to produce them at the said office before the day of sale. For further information relating to the conditions of sale and easy terms of payment which will be given the purchaser, application may be made to Mr. PANET at his office on the market-place in the Upper-town of Quebec.

Description of the Lot and its appurtenances.

A Lot situate in the Lower-town of Quebec, containing fifty two and a half feet in front on Sault-au-matelot street, and extending in depth to St. Peter's street, joining on one side to the house of Mr. James Perrault deceased, and on the other to the street, descending from the hill to the beach, whereon there is a large vault and the walls of a burnt house. The whole as it now stands with any reservation.

QUEBEC, September 8, 1777.

A. P A N E T.

LE Public est averti qu'en vertu d'une Sentence rendue en la cour des Plaidiers-communs du district de Québec, en date du trois Septembre présent mois, à la requête de Dame Magdeleine Brougaur, demeurant en cette ville, épouse du Sieur Acklam Rickaby Bondfield Négociant absent de cette province, et du Sieur Antoine Vialars comme procureur de Monsieur Jacques Strachan Syndic des créanciers de Messieurs John Bewick et Compagnie: Il sera Vendu le trois Octobre prochain dix heures du matin en la dite cour tenante à Québec, au Collège des Révérends Pères Jésuites, procédé à la première criée de l'emplacement, vuote et mesure ci-après désigné; que la seconde criée se fera dans la semaine suivante, et que le Vendredi dix-sept au même mois d'Octobre à pareils lieu et heures la troisième et dernière criée, vente et adjudications en sera par forme de licitation au plus offrant et dernier enchérisseur, aux charges et conditions de l'encubère qui sera approuvée par la dite cour et déposée en greffe conformément à la dite Sentence. Ceux qui prétendent quelques droits par hypothèque, servitude ou autrement sur les dits emplacement et mesure, sont requis d'en faire leur déclaration au greffe avant l'adjudication. Et pour avoir les éclaircissements nécessaires sur les conditions de la vente et les facilités qui seront données aux enchérisseurs, il faut s'adresser à Mrs. PANET Notaire et Avocat en son étude en la Haute-ville de Québec, place du marché.

DESCRIPTION de l'emplacement et ses dépendances.

Un emplacement situé en la Basse-ville de Québec, contenant cinquante-deux pieds et demi de front au niveau de la rue du Sault au Matelot, allant en profondeur jusques à la rue St. Pierre; joignant d'un côté à la maison du feu Sieur Jacques Perrault, et d'autre côté à la rue qui conduit de la côte à la grève; sur lequel emplacement est une bonne et grande vuote et les murs d'une grande et belle maison qui a été incendiée, ainsi que le tout se poursuit et comporte actuellement, sans en rien réserver.

Dressé à Québec, le 8 Septembre, 1777.

**

A. P A N E T.

AS ANDREW CAMERON intends to leave this Province before the end of next month, those who stand indebted to him, and whose Accounts are become due, will please to pay him before the fifteenth of next month, and those to whom he sold goods payable next year, to grant him their notes of hand payable the first of May, 1778; and all those to whom he is indebted will please to call for payment before that time. He has at present to sell for Cash or at the usual Credit, a general Assortment of Dry-goods and Groceries, viz.

Double Gloster Cheese, double, single refined and lump Sugars; Teas of all kinds, Coffee and Chocolate, Raisins, Currants, Figs, Spanish Nuts and Walnuts, Spices of all kinds, black Pepper. Isinglass, brown and white candy and barley Sugar, salad Oil, basket Salt, Capers, Ketchup and Mustard; pidgeon, duck and beaver Shot; an assortment of Queens Ware, China and Glass Ware; an assortment of Stationary; plate Iron and Iron-pots fortified; Flutes and Violins; large and small chamber Looking-glasses, mahogany Tea-chests and Boards; Irish Linens, fine and coarse Oznabrigs, brown and white Russia Sheetings; a fine assortment of Chintzes and Calicoes, Camblets, Calimancoes, Tammins, Durants, &c. Muffins, Long Lawn and Cambrick; diaper and damask Table-cloths of all sizes; a neat assortment of Ribbons and Laces; mens, womens, youths and childrens silk, thread, worsted, cotton and yarn Hosiery; worsted, shawmoy and buck skin Gloves; double scarlet and cotton Caps; Cadis, Shags, Flannels, white and green Bays, Blanket-coats, check Shirts and Trowsers ready made; Ladies fashionable Shoes and Slippers, leather shoes and Pumps of all kinds; Pipes, leaf and varrot Tobacco; figured and corded Dimity, Counterpane and Bed-furniture; Playing-cards, mourning Crape for gowns, Lutestrings of different kinds; a neat assortment of Hard-ware, Cutlery and Tin-ware; Perfumery, Hair-powder and Starch; Barley, Herrings, Oatmeal and Brimstone; sole, upper and boot Leather; Nails of all kinds; Mops and Brushes; Cod-lines and Sail-twine; Linsseed Oil and Colours; Steel-yards, Gentlemens Pocket-books, Powder-flasks, Curry-combs and Brushes, Tapes, Quality-bindings, Garters, Paper-hangings, &c. &c. &c.

N. B. All that remains after the 25th Instant will be sold at publick Vendue. He has also to sell a fine Bay Horse about six years old, with a Calesh, Cariole and English Harness. Likewise half a year's Lease of a House, Shop and Stable in the Upper-town.

garde de l'ennemi y entroit; il y eut une petite escarmouche mais ils ne purent suivre pas, ce que j'attribue à ce que c'étoit les Brunswicks qui en prirent possession. Ils envoient cependant un corps considérable à une baie qui avance quelque distance dans le pais; il attaqua le lendemain matin notre arriere-garde qui se défendit très bien, et qui, quoiqu'obligée de se retirer, tua et blessa beaucoup des ennemis. Depuis ce tems nous n'en avons vu aucuns; mon dessein étoit de marcher vers Skeensborough, mais l'ennemi y étoit avant moi, ce qui m'a obligé de changer ma route et de prendre ce chemin pour avoir des provisions, ce que je serai en état de faire demain, et je m'avancerai avec le plus de diligence possible pour joindre le Général Schuyler au Fort Edward, où j'espère que nous aurons une armée suffisante pour arrêter les progrès de Mr. Burgoyne.

"Les forces de l'ennemi consistent en sept régimens Britanniques, huit étrangers et un nombre de Sauvages et de Canadiens; au reste je me trouve très heureux de m'être retiré de dessous leur nez."



AVERTISSEMENTS.

Montréal, le 15 Septembre, 1777.

COMME dans la nuit du quatre au cinq de ce mois, la cave de JEAN JONES, demeurant dans la rue St. Paul près des cafernes, a été forcée et ouverte, et qu'on y a pris et enlevé une grande quantité de liqueurs, de savon, de sucre et d'autres effets; et comme on a toute raison possible de soupçonner pour l'auteur d'un tel vol un Negre nommé BRUCE, grand et bien fait, le né élevé et le teint tout-à-fait noir, âgé d'environ trente-cinq ans, qui s'est enfui depuis ce tems: L'on avertit par ces présentes tous les Capitaines de Milice et tous autres Officiers de paix de faire leurs efforts pour prendre le dit BRUCE, et l'envoyer sous bonne garde à la prison de Montréal; et si est aussi défendu par ces présentes à toutes personnes de retirer ou de cacher le dit BRUCE sous peine d'être poursuivies selon toute la rigueur des loix. Il sera donné une Récompense de QUATRE LIVRES de la Province, outre les frais raisonnables, à toutes personnes qui le prendront et l'amèneront comme il est dit ci-dessus, par

E. W. GRAY, Sheriff.

COMME les Créanciers de Jean Bondfield, ci-devant marchand de cette ville, en conséquence d'un avertissement daté du 14 Août, s'assemblerent à la Cour des Plaidiers-communs le 3 du présent, et avec l'approbation des Honorables Juges de la dite Cour, ont nommé et choisi RICHARD HARRIS, Syndic pour prendre le soin et la gestion des biens et effets du dit Jean Bondfield, au profit des Créanciers en général:—Toutes personnes qui doivent au dit Jean Bondfield sont averties par ces présentes de payer promptement, comme aussi toutes personnes à qui il est dû sur les dits biens, de présenter leur comptes légalement prouvés au dit Syndic, dans treize mois, à compter du jour de la date du présent. — Québec, le 18 Septembre, 1777.

WHEREAS the Creditors of John Bondfield, late of this place Merchant, in pursuance of an Advertisement bearing date the 14th of August, met at the Court of Common-pleas, on the 3d instant, and with the approbation of the Honorable the Judges of the said Court, did nominate and elect RICHARD HARRIS, Trustee, to take care of and manage the estate and effects of the said John Bondfield, for the benefit of the Creditors in general:—Notice is hereby given to all persons indebted to the said estate, to make speedy payments, and all persons having any demands on the said estate, are desired to deliver in their Accounts legally proved, to the said Trustee, within thirteen months from the date hereof.

QUEBEC, September 18th, 1777.

ALEXANDER FRASER of Montreal, Merchant, intending for England this fall, requests all who have any demands on him to send them in without delay. — MONTREAL, September 15, 1777.

COMME quelques personnes mal-intentionnées se sont assemblées Mardi la nuit deux du présent entre minuit et une heure, et ont coupé une paire de traits neufs à la Calèche de Mr. Alexandre Simpson: Quiconque donnera information des coupables recevra SIX LIVRES Courant pour récompense sur la conviction d'un ou plusieurs d'iceux; et quoique complice tel délateur aura la dite récompense (pourvu que ce ne soit pas celui qui a coupé les dits traits) qui lui sera payée par

ALEXANDRE SIMPSON.

N. B. Une Panisse nommée Marie Anne au service du dit Simpson, s'est épouffée de chez lui le 17 d'Août dernier; quiconque la ramènera à son maître aura QUARANTE SHELLINGS de récompense. — Québec, le 8 Septembre, 1777.

WHEREAS some evil-minded person or persons did, on Tuesday night the second instant between twelve and one o'clock, assemble and cut a new pair of traces from the Calesh of Mr. Alexander Simpson: Whoever will give information of the person or persons guilty of the said offence, shall receive a Reward of SIX POUNDS Currency on conviction of one or more of the offenders, and an accomplice shall be entitled to the above reward, provided it be not the person who actually cut the said traces; to be paid by

ALEXANDER SIMPSON.

N. B. Ranaway from said Mr. SIMPSON's service on the 17th of August last, A Panese woman named Mary Ann: Whoever apprehends her and will bring her to her master in the Lower-town of Quebec shall have FORTY SHILLINGS Reward.

QUEBEC, September 8, 1777.

COMME André Cameron se propose de quitter cette Province avant la fin d'Octobre prochain, ceux qui lui doivent et dont les comptes sont actuellement payables sont priés de le payer avant le 15 du dit mois, et ceux à qui il a vendu des Marchandises payables l'année prochaine de lui passer leurs billets payables au premier de Mai, 1778; il prie aussi ceux à qui il doit de lui en faire la demande avant ce tems.

Il a maintenant à vendre pour argent comptant, ou au credit ordinaire, un assortiment général de Marchandises sèches et épiceries, savoir:

Du Fromage double de Gloucester, Sucre en pain double et simple raffiné et commun, Thé de toutes sortes, Café et Chocolat, Raisins, Groseilles, Figs, Noix et Noisettes d'Espagne, Epices de toutes espèces, Poivre noir, Sale, Sucre Candi et d'orge brun et blanc, Huile d'Olive, Sel fin en paniers, Capres, Keulup (ou espèce de liqueur pour les saucres) Moutarde, Plomb à tourte, à canard, et à castor; un assortiment de Faïence à la Reine, Faïence de la Chine et vereries, un assortiment de Papeterie, Table et Marmittes assorties—Flutes et Violons, Miroirs de chambres grands et petits, Cabarets et Boetes à Thé de mahogany; Toiles d'Irlande, ditto d'Osnabourg fines et grosses, ditto de Russie grises et blanches; un bel assortiment d'Indiennes fines et communes; Camelots; Calemandes; Etamines; Durants, &c. des Mousselines; Linons et Batistes; Napes ouvrees et damassées de toutes grandeurs; un très bel assortiment de Rubans et Dentelles; Bas de soie, de fil, de laine et de coton pour homme, femmes et enfants; Gands de laine et de chamoy; Bonnets doubles écarlates et de coton; des Cadis, Pannes, Flannelles fines, ditto communes blanches et vertes, Capots de couvertes, Chemises de Coton raies et grandes Culottes toutes faites; des Souliers et des Pantouffes à la mode pour les Dames; Souliers et Escarpins de cuir de toutes sortes; Pipes, Tabac en menottes et en carotes; Bazins ouvrees et raies; Coustepointes et autres garnitures de lit; Cartes à jouer; Crèpe de deuil pour des robes; Taffetas lustrés de diverses espèces; un bel assortiment de Clincaillerie, Couellerie et Ferblanterie; Poudre parfumée et Amidon; Orge, Harangs, Gruau d'avoine et Souffre; Boudrier et cuir d'empeigne, Cloux de toutes sortes, Mopes et Broses; Lignes de banc, et Fil à voile; Huile et peintures; Livrets de poche; Stateres ou romaines; Soufflets; Cornes à poudre; Etrilles et Broses; Gallons, Tavelles, Jartieres, Tapisseries, &c. &c. &c.

N. B. Tout ce qui restera inventu après le 25 du courant sera mis à l'Encan.

Il a aussi à vendre un beau cheval bai brun d'environ 6 ans avec une Caleche, Cariole et un Harnois à l'Angloise; aussi six mois de Bail d'une maison, boutique, et écurie dans la Haute-ville.

By His EXCELLENCY
SIR GUY CARLETON,

Knight of the most honorable order of the Bath, Captain-general and Governor in chief of the province of QUEBEC and the Territories thereon depending in North-America, Vice-admiral, and Keeper of the Great Seal thereof, &c. &c. &c. General and Commander in chief of his Majesty's forces in the said Province, and the Frontiers thereof, &c. &c. &c.

A P R O C L A M A T I O N.



IS Majesty's Service, together with the interest and security of his faithful Subjects in this Province, requiring that his Majesty's Rights, touching his Demesne, should be ascertained; and it being necessary for that purpose to make out a Terrar of the Seigniories held immediately from the Crown, as well as of the Lands, Tenements and Hereditaments held therefrom *en Roture*: I have thought proper, by the advice of his Majesty's Council in this Province, to issue this Proclamation requiring all Proprietors of Seigniories, in this Province, holding directly from the Crown (as well Communities as others) to appear in person, or by Attorneys duly constituted for that purpose, at the Castle of Saint Lewis, in the City of Quebec, any time before the first day of December, which will be in the year of our Lord one thousand, seven hundred, and seventy eight, to make and render, before me there, the Fealty and Homage which they owe to his Majesty, according to the ancient Laws, Customs and Usages of this Province; authenticated copies of the Deeds will be given them gratis.

The said Proprietors of Seigniories are also required to give in their respective Terrars, or Land-Rolls, at the same time, or within forty days after rendering their Fealty and Homage, to be registered; authenticated copies thereof will also be given them gratis.

Moreover, all persons holding Lands *en Roture*, from the Crown, are required to appear before the time above mentioned, in their proper persons, or by Attorneys duly constituted for that purpose, at the City of Quebec, to exhibit their Title Deeds, and to make a Declaration of the Estates they hold under his Majesty, and the Rents and Duties they owe thereupon.

GIVEN under my hand and Seal at Arms, at the Castle of Saint Lewis, in the City of QUEBEC, the twenty-eighth Day of August, one thousand, seven hundred, and seventy-seven, in the seventeenth year of his Majesty's Reign.

GUY CARLETON.

By his EXCELLENCY's Command,
GEO. POWNALL, Secy.

GOD Save the KING.

A D V E R T I S E M E N T S.

JUST IMPORTED and to be sold by SHOO LBRED & BARCLAY, at their Store in the Lower-town; an assortment of dry goods; such as

IRISH Linens, Dowlas, printed Cottons, Muslins, fine silk, thread and worsted Hosiery; German Serges, Bath Coatings, Ratteens, common Cloths, furniture Checks, &c. Sail-cloth and Cordage, fine mould tallow Candles, Spermaceti ditto, white Wax, wax Tapers and brags Frames for ditto, best London Porter in bottles; Jamaica Rum, loaf Sugar and Tea, best Oil and Vinegar, with sundry other articles too tedious to mention.

N. B. Excellent Sherry Wine in hogheads and quarter-casks.
Nouvellement importé et à vendre par SHOO LBRED & BARCLAY, à leur magasin dans la Basse-ville; un assortiment de marchandises seches, telles que

DES toiles d'Irlande, Morlaix, Indiennes, Mouf- felines, Bas fins de soie, de fil, et de laine; Serges d'Allemagne, Berg-op-some et Rattines, des Draps communs, Toiles à carreaux, &c. des Toiles à voile et cordage, Chandelle faite au moule de suif et de blanc de baleine, ditto de cir blanc, des Bougies avec leurs chafis de cuivre, de très bon Porter de Londres en bouteilles, Rum de Jamaïque, Sucre en pains, du Thé, de l'Huile, et du Vinaigre, et plusieurs autres articles trop long à détailler. N. B. D'Excellent Vin de Sherry en muids et en quarts.

DISTRICT of } BY virtue of a writ of Execution,

MONTREAL. Issued out of his Majesty's court of Common-pleas for the said district, at the suit of John Stenhouse, against the goods and chattels, lands and tenements of William M'Carty, to me directed, I have seized and taken in execution, a lot or piece of land or ground, situate in the Recollet's suburbs of Montreal, containing half an arpent in superficie, with a stone house thereon erected, fitted up for a Pot-ash Manufactory, and kettles, tubs and other utensils for carrying on the same: Also another lot of land or ground, joining the above, containing seventy feet in front, by thirty-seven feet in depth: Also another lot or piece of ground containing half an arpent in front and running back from the street of the above mentioned lot, joining to one another; the whole bounded in the front by the canal of the seigniors and running back to a street, on one side by Angélique Le Duc, and on the other side by the heirs or representatives of Nafrechaux: Now this is to give notice, that I shall expose the same to sale at public vendue, at my office, in the city of Montreal, on Tuesday the twenty-eighth day of October next, at three of the clock in the afternoon; at which time and place the conditions of sale will be made known by

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.
Any person or persons having any prior claim to the said premises, by mortgage or otherwise, are hereby required to give notice thereof in writing, to the said Sheriff before the day of sale. MONTREAL, June 5, 1777.

DISTRICT de } EN vertu d'un ordre d'exécution,

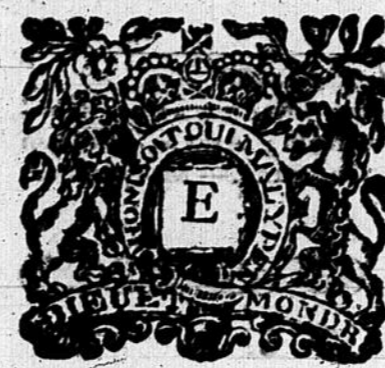
MONTREAL. émané de la cour des Plaidoiers-communs de sa Majesté, pour le dit district, à la poursuite de Jean Stenhouse, contre les effets, biens, terres et possessions de Guillaume M'Carty, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution une portion de terre ou emplacement, situé dans le faubourg des Recollets à Montréal, contenant un demi arpent en superficie, avec une maison de pierre y construite, avec les chaudières, cuves et autres ustensiles et commodités pour une manufacture de potasse. Aussi un autre emplacement joignant celui ci-dessus mentionné, contenant soixante et dix pieds de front sur trente-sept pieds de profondeur. Plus, une autre portion de terre ou emplacement, contenant un demi arpent de front et la profondeur depuis la rue jusqu'à l'emplacement sus-mentionné, se joignant; le tout borné par-devant par le canal des seigneurs, par-derrière par une rue, d'un côté par Angélique Leduc, et de l'autre côté par les héritiers ou représentants de Nafrechaux: J'avertis par le présent, que j'exposerai les dits emplacements et maison en vente publique, à mon bureau dans la ville de Montréal, Mardi vingt-huitième jour d'Octobre prochain, à trois heures après midi, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront expliquées par

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.
Tous ceux qui peuvent avoir quelque prétention antérieure sur les dits biens, par hypothèque ou autrement, sont requis par le présent d'en donner avis par écrit au dit Sheriff avant le jour de la vente. Montréal, le 5 Juin, 1777.

PAR SON EXCELLENCE
MESSIRE GUY CARLETON,

Chevalier du Très Honorable ordre du Bain, Capitaine-general et Gouverneur en Chef de la Province de Québec et Territoires en dépendans en l'Amérique Septentrionale, Vice-amiral et Garde du Grand Sceau d'icelle, &c. &c. &c. General et Commandant en Chef des troupes de sa Majesté dans la dite Province en frontières d'icelle, &c. &c. &c.

P R O C L A M A T I O N.



TANT nécessaire pour le service de sa Majesté, et l'avantage et la sureté de ses fidels sujets dans cette province, de constituer les droits domaniaux et seigneuriaux de sa Majesté; et pour cet effet de procéder à la confection d'un Papier Terrier des fiefs et seigneuries relevant directement de son domaine, et de leurs dépendances, ainsi que des terres, maisons et héritages tenus *en roture*, étans en la censive de son dit domaine: J'ai, à ces causes, et de l'avis du Conseil de sa Majesté en cette province, jugé à

propos de faire publier cette Proclamation, pour ordonner et enjoindre à tous possesseurs et propriétaires de Fiefs et Seigneuries, tant anciens que nouveaux, mouvans et relevans du Domaine du Roi en cette province, (soit Communautés, Congregations et autres) de venir en personnes, ou par quelqu'uns fondés de leurs procurations spéciales, rendre et porter Foi et Hommage à sa Majesté, au Château St. Louis de Québec entre mes mains, suivant les anciennes Loix, Coutumes et Usages du pais, avant le premier jour de Décembre 1778, qui sera reçu, et dont on donnera une expédition gratis.

J'ordonne et enjoins aussi aux dits Seigneurs et Propriétaires de Fiefs de fournir, en même tems, ou dans les quarante jours de leur prétation de Foi, leurs Aveux et Denombrements, qui seront reçus, et dont on leur donnera aussi une expédition gratis.

J'ordonne et enjoins, pareillement, à tous les Tenanciers et Censitaires, relevans de la Censive du Domaine de sa Majesté, de comparaitre à Québec en personnes, ou par quelqu'uns chargés de leurs procurations spéciales, avant le tems ci-dessus mentionné, pour représenter leurs titres *en Roture*, les faire enregistrer par extraits, et fournir leurs déclarations de tous Biens, et Héritages, Cens, Rentes, et autres Redevances appartenans à la dite Majesté.

Donné sous mon Seing et le Sceau de mes Armées au Château St. Louis, dans la ville de QUEBEC, le vingt-huitième jour d'Avout, mil, sept cent, soixante dix-sept, dans la dix-septième année du Règne de sa Majesté.

GUY CARLETON.

Par-Ordre de Son EXCELLENCE,
GEO. POWNALL, Sec.

V I V E L E R O I.

A V E R T I S S E M E N S.

LAveuve et héritiers de feu Jacques Vigé, vivant cordonnier, demeurant près le Collège à Montréal, donnent avis au Public, qu'ils mettent en vente un emplacement de 33 pieds de front sur la rue St. Paul sur soixante-cinq ou soixante-six pieds de profondeur, aboutissant au terrain de M. Fortier, joignant le terrain du Collège d'un côté, et celui de Denis Vigé de l'autre: Ceux qui auront dessein d'acheter cet emplacement s'adresseront au Sieur FOUCHER, Notaire Avocat à Montréal, sur la place d'armes, qui leur en fera un juste prix.

Si quelqu'un se trouve avoir des droits ou hypothèques sur le dit terrain, il est prié d'en donner avis au dit M^r. FOUCHER sous trois semaines de la date des présentes, passé lequel tems ils n'y seront plus reçus.

Donné à Montréal, le 1 Septembre, 1777.

FOUCHER, Avocat.

T H E widow and heirs of the deceased James Vigé,

late Shoemaker, living near the College in Montreal, give publick notice, That they will sell a piece of ground containing thirty-three feet in front on St. Paul's Street by sixty or sixty-six feet in depth, running back to the land of Mr. Fortier, joining on one side to the land of the College, and on the other side to that of Denis Vigé: Those inclined to purchase the said piece of land may apply to Mr. FOUCHER, Notary and Advocate on the Parade in Montreal, who will treat with them on reasonable terms.

Any persons having claims or mortgages on the said piece of land are requested to give notice thereof to Mr. FOUCHER within three weeks from the date hereof, after which time they will be excluded all pretensions.

MONTREAL, September 1, 1777.

FOUCHER, Advocate.

L E Sieur LOUIS OLIVIER, Marchand à Berthier,

avertit le Public, qu'il a acquis de veuve Joseph Durant une terre de trois arpens de front sur quarante de profondeur, tenant d'un côté à Louis Bonnin et d'autre côté à Louis Durant, et par-devant à la riviere Baïonne, relevant de Mr. Neveu Seigneur de la Noray; il doit délivrer le paiement le 24 Septembre prochain: Ceux qui ont des hypothèques sont priés d'en avertir sous le dit délai l'Imprimeur ou le dit OLIVIER, à défaut de quoi ils seront déchus de leurs demandes. Le 25 Août, 1777.

T H E Sieur LEWIS OLIVIER, Merchant at Ber-

thier, hereby informs the Public, that he has purchased of the Widow JOSEPH DURANT, a piece of land three arpents in front by forty in depth, joining on one side to Lewis Bonnin and on the other to Lewis Durant, and bounded in front by the river Baïonne, depending on Mr. Neveu Signior of Lanoray, and for which he is to pay the purchase money on the 24th of September next: Those who may have mortgages on the said land are desired to make them known to the Printer hereof or to the said Olivier before that time, otherwise they will be excluded such their demands.

August 25, 1777.

L U N D I vingt-deuxième jour de Septembre pro-

chain, en l'étude du Notaire soussigné, il sera procédé à la vente et adjudication d'un île sise et située à Becanour, de quatre cens soixante arpens en superficie, sur laquelle il y a soixante-quatre arpens de terre labourable, une maison de pièces sur pièces, grange, étable, &c. avec tous les animaux et outils d'agriculture qui sont sur icelle: Le tout dépendant de la succession de feu Monsieur DE MONTESSON. Les amateurs pourront s'adresser d'ici au jour de l'adjudication, à Monsieur ST. MARTIN en cette ville ou au Notaire soussigné, qui leur donnera toute connoissance.

Aux Trois Rivières, le 22 Aoust, 1777.

BADEAUX, Notaire.

O N Monday the twenty-second day of September

next, will be sold and adjudged to the highest bidder, in the Subscriber's office, an Island situate at Becanour, containing four hundred and sixty arpents in superficie, of which sixty-four are arable, a log-house, barn, stable, &c. with all the stock and implements of husbandry thereon: the whole belonging to the estate of the deceased M^r. DE MONTESSON. Those desirous of purchasing may apply at any time before the day of sale to Mr. ST. MARTIN in this town, or to the Notary subscribed, who will give them full information.

Three Rivers, August 22, 1777.

BADEAUX, Notary.